

Thierry Repentin

Ancien Ministre Maire de Chambéry

Monsieur Pascal MAILHOS Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes Préfecture du Rhône 69419 LYON CEDEX 03

Chambéry, le 14 janvier 2022

Monsieur le Préfet,

Lors du comité de pilotage des accès français du Lyon-Turin qui s'est réuni le 13 décembre 2021, vous avez sollicité l'avis des collectivités pour que l'Etat se positionne sur le scenario définitif au plus tôt.

En préalable, il nous semble qu'engager plusieurs centaines de millions d'euros pour des travaux lourds de modernisation (non DUPés à ce jour) sur les lignes historiques Ambérieu-Modane et Saint André le Gaz-Chambéry est inadapté au regard des faibles améliorations attendues, des grandes difficultés occasionnées pour la mobilité dans les territoires pendant les travaux ou encore de l'absence de financement européen.

ll s'agit donc bien de déterminer le scenario d'une première étape du projet complet, à engager au plus tôt, qui permette de garantir au plus près de la mise en service du tunnel de base, les indispensables augmentations de capacités de fret international et la nécessaire amélioration des mobilités voyageurs, longue distance comme du quotidien.

Seule la construction d'une ligne nouvelle d'accès, déclarée d'utilité publique et urgente en 2013, donnera toute son efficacité au tunnel transfrontalier, dont la mise en service est prévue à l'horizon 2030, et assurera à la fois le report sur le rail du fret routier et l'amélioration substantielle des mobilités voyageurs.

Nous soutenons donc l'intérêt particulier du scenario dit « mixte », avec la réalisation de la ligne nouvelle entre Lyon et Chambéry et le tunnel de Dullin - l'Epine.

Ce scénario constitue en fait la 1^{ère} phase du projet DUP en 2013 et permet d'assurer l'essentiel des fonctionnalités requises, dans l'attente de la réalisation de la 2ème phase de la DUP, à engager très rapidement.

Cette 2ème phase avec la réalisation du tunnel de Chartreuse, doit prévoir ensuite le transfert de l'essentiel du trafic fret sur les monotubes fret de Chartreuse, Belledonne et Glandon, et non pas la saturation des lignes historiques, comme on le constate dans les études présentées par SNCF Réseau lors du COPIL du 13 décembre 2021.

.../ ...

- Le scenario mixte permet de garantir le tonnage cible annuel de capacités fret (+ 15 Mt), ce qui représente déjà un quintuplement des tonnages internationaux de fret acheminés actuellement au tunnel du Mont-Cenis, avec globalement moins de circulation de trains de fret que les 2 autres scenarios au bord du lac du Bourget, dans les agglomérations d'Aix les Bains, de Chambéry et de Montmélian, et la vallée de la Maurienne.
- Le scenario mixte permet une amélioration substantielle, et donc un recours massif au train, pour des mobilités voyageurs performantes, et ce, à toutes les échelles :
 - o Une desserte bien plus performante pour la mobilité du quotidien par TER GV directs Lyon Chambéry (Aix les Bains / Annecy), sur la ligne nouvelle, avec des gains de temps de l'ordre de 30 à 40 minutes, au lieu de 4' avec les 2 autres scenarios
 - o Des TER améliorés de mobilités du quotidien moyenne distance (autour de Lyon, avant pays savoyard, sillon alpin), des TER cadencés dans le périurbain savoyard autour d'Aix-les-Bains-Chambéry-Montmélian. SNCF Réseau a confirmé lors du COPIL départemental du 10 janvier 2022 sous l'égide du Préfet de la Savoie que les mêmes projections d'offres TER pour les voyageurs ont été retenues pour les trois scénarios étudiés (trois trains par heure)
 - o Une bien meilleure accessibilité depuis Paris (et les autres capitales européennes) par TGV (sur la ligne nouvelle) Paris Chambéry / Aix les Bains / Annecy, avec des gains de temps de 20 minutes au lieu de 5' avec les 2 autres scenarios.

L'enjeu du report modal des voyageurs est aussi important que celui du fret en matière de décarbonation et dépollution des transports.

Le scenario mixte est le seul qui permette, dès la 1ère phase, ce saut qualitatif global, fret et voyageurs. C'est la confirmation du vœu exprimé le 31 août 2020 par la Ville de Chambéry, que vous trouverez en pièce jointe.

Dans l'attente, il s'agit d'étudier et mettre en œuvre sans délai les aménagements indispensables, notamment entre Chambéry et Montmélian pour sécuriser l'itinéraire et minimiser les impacts environnementaux, notamment les nuisances phoniques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Thierry REPENTIN